

## COMMUNIQUÉ – intérim

Le journal Le Monde, dans son édition du 25 mars 2024, a rendu public un scandale financier impliquant plusieurs élus du Comité Social et Economique (CSE) de Randstad Inhouse. **FO** tient à apporter des précisions et éléments de contexte sur cette situation.

### Aucun élu FO concerné

L'article ne mentionnait pas l'organisation syndicale à laquelle les élus concernés étaient affiliés, pouvant donner l'impression que ces comportements déviants touchaient sans distinction toutes les organisations.

**FO** tient par conséquent à préciser qu'aucun de ses élus n'est concerné par les suspicions de détournement de fonds destinés aux activités sociales et culturelles. Elle précise par ailleurs qu'aucun des élus concernés n'a été présenté par elle aux élections CSE.

### L'intervention de FO pour faire cesser ce scandale

Les représentants **FO** au sein de l'entreprise Randstad avaient déjà mis en exergue, au sein d'un tract en date de juin 2022<sup>1</sup>, la singulière gestion des budgets opérée par ces élus. En vain, tout comme l'attention que notre organisation avait tenté d'attirer sur l'utilisation des fonds du CICE par l'entreprise Randstad (tract de juin 2021<sup>2</sup>).

Au cours de l'année 2023, les représentants de **FO** Randstad, minoritaires au sein du CSE, ont pris des initiatives et mené des actions courageuses pour permettre des enquêtes et espérer mettre fin à cette situation. Ces interventions ont valu à des camarades d'être menacés verbalement et physiquement et ont dû déposer des plaintes auprès des autorités. La Direction de Randstad a apporté son soutien à ces initiatives.

### De nouvelles élections à la fin de l'année

A la fin de l'année des élections devraient être organisées afin de permettre le renouvellement des élus au sein du CSE de l'entreprise Randstad. L'équipe **FO** Randstad est pleinement mobilisée pour ces élections afin de recouvrer la représentativité au sein de cette entreprise.

Notre organisation souligne par ailleurs qu'un tel scandale financier trouve pour partie son explication dans le système électoraliste mis en place à la suite de la position commune de 2008 et consacré par la loi du 20 août 2008 « portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail ». Chaque cycle d'élections des CSE nous permet de constater une concurrence de plus en plus sauvage et éloignée de la promotion des intérêts des salariés.

---

<sup>1</sup> Le CSE Inhouse : un bateau à la dérive ?, tract **FO** de juin 2022.

<sup>2</sup> La queue de comète du CICE Randstad retrouvée à Singapour, tract **FO** de juin 2021.

**FO** réaffirme son engagement indéfectible en faveur de la transparence, de l'éthique et de la justice au sein de tous les organismes représentatifs des travailleurs. Nous continuerons à œuvrer sans relâche pour protéger les droits et les intérêts des intérimaires et des permanents des agences d'interim, tout en veillant à ce que de telles infractions ne se reproduisent plus.

*Paris, le 29 mars 2024*

**Contacts** : Mathieu Marechal, **FO** Randstad, 06.59.11.60.27.